

ARRETE
portant désignation des membres de la commission pédagogique chargée de l'examen des candidatures pour l'admission en
Diplôme d'Université
Diplôme Supérieur de Comptabilité et de Gestion

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article L.712-2 donnant compétence au président de l'université pour nommer les membres des jurys,

ARRETE :

Article 1^{er}

La commission pédagogique chargée d'examiner les candidatures pour l'admission au titre de l'année universitaire 2023-2024 en :

Diplôme d'Université
Diplôme Supérieur de Comptabilité et de Gestion

est composée comme suit :

- BOUTANT Jennifer, Maître de conférences
- DONADIO Alain, Professeur agrégé
- DUMAS Patrick, Professeur agrégé

Article 2

L'admission est prononcée par le Président de l'Université sur proposition de la commission.

Fait à Toulouse, le 10/03/2023



Le Directeur de l'Ecole de Management,
Hervé PENAN



Le Président de l'Université,
Hugues KENFACK